

Date : 05.04.2022

COMPTE-RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE N°1

Projet : PAGNY SUR MOSELLE PLU

Mission : Révision

Objet : Réunion Publique n°2 – Présentation du projet et des pièces techniques

Lieu : Maison Pour Tous

Date : 31.03.2022

Participants

Habitants : Environ 40 personnes

POINTS TRAITES

Monsieur le Maire remercie les participants et introduit la réunion.
Cette deuxième réunion est consacrée à la présentation du projet de PLU et notamment les pièces techniques.

Il laisse ensuite la parole au bureau d'études Espaces et Territoires, représenté par Céline Baudon – Directrice, qui va animer la réunion.

M. le Maire invite les participants à faire part de leurs questions et observations durant la présentation.

1. Présentation du projet de PLU

Le bureau d'études ESspace et TERRitoires à l'appui d'un diaporama, présente le Plan Local d'Urbanisme (théorie, procédure, objectifs) et rappelle brièvement le PADD.

Sont ensuite présentées les différentes zones du PLU et leurs caractéristiques.
Les zones naturelles, agricoles, urbaines et à urbaniser sont localisées et les occupations du sol autorisées sont expliquées pour chaque zone. Les principes réglementaires relatifs à chaque type de zone sont évoqués en synthèse.

Il est rappelé en préambule qu'il s'agit d'une réunion de concertation et non d'information et qu'un cahier de concertation est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Toutes remarques ou suggestions peuvent y être consignées. Le diaporama de cette réunion publique sera transmis à la commune.

La présentation se termine par un échéancier afin de situer la procédure en cours dans le temps.

2. Questions et échanges avec les participants

A l'issue de la présentation, M. le Maire invite les participants à poser les questions d'ordre général sur le PLU.

Les points relevés sont les suivants :

- Un Permis d'Aménager a-t-il été déposé sur le Parc de l'Avenir ?
Élément de réponse : oui et son instruction est en cours.
- Quel est le positionnement de la commune concernant un éventuel projet e carrière sur le plateau ?
Élément de réponse : M. le Maire réaffirme la volonté de la commune de s'opposer à ce genre de projet. Le Be rappelle en parallèle que le SCOT interdit ce genre de projet en coteau et plateau de la vallée de la Moselle.
- Les annexes du PLU seront-elles mises à jour à l'occasion du nouveau PLU ?
*Élément de réponse : Le BE indique que les annexes seront remises à jour et versées sur le Géoportail de l'Urbanisme.
La personne ayant posé cette question souligne les avantages d'accéder au Géoportail de l'Urbanisme.*
- Sur quels secteurs du territoire communal est-il possible d'installer des champs de panneaux photovoltaïques ?
Élément de réponse : Le BE précise que ce genre d'installations ne prendre place que sur des secteurs de friches type carrière et en aucun cas sur des terres agricoles, naturelles ou forestières.
- L'Architecte des Bâtiments de France intervient-il toujours dans le centre ancien ?
Élément de réponse : La commune dispose toujours d'un Périmètre Délimité des Abords (périmètre Monument Historique retravaillé) qui s'applique sur le centre ancien. Les demandes d'autorisations d'urbanisme à l'intérieur du périmètre restent donc soumises à son avis conforme.

Les participants qui le souhaitent sont ensuite invités à venir consulter les plans de manière plus précise.

En conclusion, M. le Maire et le bureau d'études remercient les présents pour leur participation.

Céline Baudon – ES_{pace} et TERR_{itoires}